

ASSEMBLÉE NATIONALE17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 103

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 31

Après la première occurrence du mot :

« des »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 7 :

« représentants locaux des organisations professionnelles nationales du transport sanitaire et des taxis. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.